

Le service de téléconsultation

Le service de téléconsultation est une forme de pratique médicale à distance. Il permet aux praticiens de faire une consultation médicale à distance avec leurs patients par appel vidéo. En évitant les déplacements, il offre accessibilité améliorée et confort pour les patients et permet d'utiliser des informations visuelles qui ne sont pas disponibles lors d'une consultation téléphonique.

Quand faire une téléconsultation ?

- Pour le suivi des problèmes de santé déjà évalués en clinique.
- Pour apprendre à faire des soins ou une technique (l'administration de médicaments par injection ou inhalation, mesurer la tension artérielle, le glucose ou la saturation en oxygène, etc.).
- Lorsqu'il est difficile de se rendre au centre de soins primaires (CAP).
- Quand l'intimité du foyer permet de se confier plus facilement sur des sujets sensibles.

Quand ne pas téléconsulter ?

- Devant des problèmes urgents. Selon l'urgence, allez au CAP ou appelez le 061.
- Si confidentialité ne peut pas être garantie.
- Pour des problèmes de santé complexes.
- Vous n'avez pas une bonne connexion Internet.

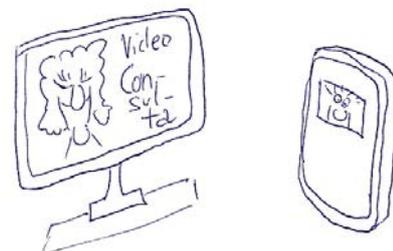
Comment ça marche ?

Le médecin vous dira si le motif de consultation est compatible avec une prise en charge à distance, vous demandera votre accord et vous enverra un lien internet.

Pour y accéder, vous pouvez vous servir d'un téléphone portable, d'une tablette ou d'un ordinateur avec connexion Internet et équipé d'une webcam, d'un micro et de haut-parleurs, intégrés ou non.

Le jour et à l'heure convenus, vous recevrez un SMS et un email avec un lien. Il est conseillé d'utiliser une connexion Wi-Fi pour améliorer la qualité de l'appel vidéo.

Soyez à l'heure à votre rendez-vous, le médecin essaiera de faire de même. Si l'horaire proposé ne vous convient pas, veuillez appeler le CAP pour convenir d'un autre moment.



Préparez votre consultation

La téléconsultation, comme toute autre consultation, reste confidentielle. Installez-vous dans un endroit calme pendant la consultation.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire accompagner, mais vous devez le signaler au médecin.

Il est possible que le médecin vous montre les résultats des examens associés à la consultation. Vous les verrez mieux sur un appareil équipé d'un écran suffisamment grand pour les lire.

Pendant la consultation

Le médecin peut être amené à vous demander d'observer ou examiner une technique. Des instructions vous seront données concernant la façon de procéder et comment vous positionner devant la caméra pour mieux vous voir.

Le médecin peut vous demander de prendre une capture d'écran ou d'enregistrer une vidéo. Les photographies et les vidéos sont utilisées pour des fins strictement médicales, pour aider à résoudre un problème, mais vous pouvez refuser.

Pendant la téléconsultation, un tchat est disponible grâce auquel le médecin peut partager des informations. Une fois terminée la consultation en ligne, vous pourrez accéder également à ces informations.

Après la consultation

Le médecin rédige un compte rendu de la consultation. Dans certaines situations, il vous enverra le compte rendu par voie numérique.